

Invité : Dominique JAMME



Dominique JAMME est depuis fin 2018 le Directeur Général des Services de la CRE. A ce poste, il veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique. Avec sa connaissance complète du système énergétique français et de nos métiers, et ayant mis en place et animé le Comité Prospective de la CRE, il est idéalement placé pour dessiner le paysage énergétique à l'horizon 2030, et la manière dont nos entreprises peuvent contribuer à la transition qui nous attend.

Mots clés : coûts, consommateurs, RE2020, mécanisme de marché, TRV, ARENH, EnR, réglementation, Système électrique, Hercule, TURPE, autoconsommation, révolution numérique, ouverture du marché, consommateurs, monopole, innovation, gaz, H₂, régulateur, péréquation, ELD, FPE.

M. Jamme regrette que le débat public soit "pollué" par un certain nombre de contre-vérités. Il indique qu'il dispose d'une solide expérience nationale mais a néanmoins conscience d'avoir une connaissance relativement modeste de ce qui se passe dans les territoires au sein des ELD. La vision centralisée que nous connaissons en France ne plaide pas en faveur des ELD.



Introduction : La CRE est l'autorité régulatrice nationale . Elle veille au bon fonctionnement du marché au bénéfice du consommateur

Président : Jean-François Carenco. 5 commissaires avec la parité et un CORDIS.

MISSIONS :

Réseaux : fixer les tarifs de réseaux sur 4 ans, **REGULER LES RESEAUX**, les investissements des transporteurs et des stockeurs de gaz, les interconnexions, L'équilibrage, L'accès au réseau, L'indépendance et le respect des règles de bonnes conduites.

SURVEILLANCE MARCHE DE DETAIL : observation, analyse des offres, saisine de [l'autorité de la concurrence](#)

SURVEILLANCE MARCHE DE GROS – s'assurer que les prix se fixent sans manipulation - équilibre O/Dde, saisine du [CORDIS](#) => règle les différents attribut des [sanctions](#) notamment sur ce marché.

MECANISMES DE MARCHÉ : TRVe (le gouvernement décide mais la CRE calcule), ARENH, MECAPA

SOUTIEN AUX ENR : conseil la DGEC), avis sur les AO, les textes, les tarifs.

Travail sur la **REGLEMENTATION UE** (20 pers. / 120).

ACTIONS DE LA CRE :

M. Jamme exprime son satisfecit quant à l'action de la CRE ces dernières années ainsi que sa vision du marché - Secteur en transformation et des évolutions très fortes :

- I. **La transition énergétique,**
- II. **La révolution numérique,**
- III. **L'ouverture du marché,**

⇒ **Trame de l'intervention de M. Jamme**



I. **La transition énergétique,**

Transformation permanente et rapide.

Les **ENR** n'émettent pas de CO₂ (PV et éolien) et se développent partout dans le monde, car de plus en plus compétitives en fonction des conditions et de l'évolution des technologies. Les batteries sont une révolution des 5 dernières années absolument extraordinaire.

⇒ optimisme sur la capacité à lutter contre les émissions de CO₂ à l'échelle mondiale

En France, développement mesuré des ENR car l'urgence n'est pas la même du fait d'un mix électrique déjà décarboné.

Allemagne presque 40% PV+éolien, en France 10%.

- × Opposition très forte aux ENR en France (longueurs des recours juridiques absurdes)
 - ⇒ Pas du ressort de la CRE
- × Politiques incohérentes (restrictions très fortes sur l'utilisation de l'espace sur le PV).

Mais leur développement est inéluctable : il faut développer les ENR en France et diminuer la dépendance au nucléaire :

- ✓ diversification
- ✓ compétitivité
- ✓ forte incertitude sur le prochain prix du nouveau nucléaire
- ✓ Intégration ENR peu coûteuse pour des proportions inférieure à 50%

Les **coûts des ENR** sont en forte baisse.

- **Photovoltaïque** très compétitif, les projets voient le jour en France sans problème et au prix du marché.
- **Eolien** un peu moins. Il appelle de ses vœux des procédures d'appels d'offres efficaces. En matière d'éolien en mer, il appelle de ses vœux une planification plus forte et un déblayage juridique en amont des appels d'offres.
- Objectifs très élevés de la **PPE** : il faut favoriser le développement des PPA¹.

Les **coûts du renouvelable sur le système électrique** sont très supportables en dessous de 50% de renouvelable. *Approvisionnement* : Les batteries sont de moins en moins chères et avec la flexibilité de l'hydrogène, du nucléaire et du gaz, les coûts restent limités.

Coûts de raccordement : il ne faut pas raccorder partout systématiquement (emplacements productifs à privilégier).

Il convient d'écrêter la production dans des proportions mesurées (car cela peut générer des milliards d'euros d'économies d'investissement sur 15 ans pour RTE) et de faire de même en matière de distribution.

Scénario 100% ENR : coûts de rééquilibrage probablement extrêmement élevés (rapport de RTE de faisabilité financière à venir).

Concernant l'avenir de l'ARENH, son prix, son coût

L'ARENH a rempli sa mission : faire bénéficier les consommateurs de la rente nucléaire dans un marché ouvert.

- Il a évolué entre 2010 et 2012 puis s'est figé.
- **L'écrêtement ARENH ne fonctionne pas.**
 - ⇒ La **CRE milite pour son arrêt** (prix dépendent de lui) => fausse le fonctionnement du marché.
 - ⇒ La **CRE milite pour monter le plafond et le prix.**
 - ⇒ La **réforme** telle qu'elle est présentée (**corridor tarifaire**) paraît aller dans le **bon sens**. Les fournisseurs, tous traités de la même manière (EDF compris) achèteraient sur le marché de gros, avec en fin d'année un remboursement d'EDF (producteur) ou des acheteurs en fonction des prix constatés. C'est un enjeu des négociations (HERCULE) entre les autorités françaises et la Commission Européenne.

Sur le Projet HERCULE

Cadrage sur les problématiques financières d'EDF et la moindre croissance de sa branche renouvelable par rapport aux entreprises européennes comparables. Du ressort du gouvernement.

Quel impact d'un ENEDIS sous capitaux privés (EDF Vert) sur la régulation, la péréquation, le TURPE etc... ?

Il n'est pas question d'une privatisation d'ENEDIS, mais uniquement une ouverture minoritaire du K (30% - 35%). ce qui n'a strictement aucun rapport avec sa régulation : les tarifs péréqués, la qualité de service, le niveau du tarif, les effectifs. D'ailleurs, ENEDIS déjà privé à 17%.

Position du régulateur sur la péréquation

Le régulateur est pour la péréquation nationale, partie intégrante du pacte social.

- aucune raison de la supprimer.
- quelques inconvénients notamment en termes d'initiatives locales
 - ⇒ On pourrait imaginer la décentralisation du système face à l'augmentation de la production non distribuée.
- La péréquation est inscrite dans les textes.

¹ Power Purchase Agreement : contrat d'achat d'électricité



Sur la **mobilité électrique**

Les politiques de transport sont telles que les constructeurs se tournent tous vers la production de véhicules électriques. Cela doit interroger notre modèle et notre capacité d'accueil.

L'autoconsommation se développe doucement, et a vocation à se développer de plus en plus. Le PV est plus compétitif et le coût des batteries a été divisé par deux en 10 ans.

II. La révolution numérique

Compteurs évolués :

- Masse nouvelle de données disponibles aux acteurs du système électrique.
- Exploitation des données pose question pour optimiser les systèmes.

Agrégation des sources de **flexibilités distribuées :**

- Mise à contribution des batteries des VE => France en retard par manque de besoins.
- Autoconsommation
- Production EnR

III. L'ouverture du marché

Notion issue du droit de l'UE et bonne résistance du mécanisme et de la régulation dans la crise COVID.

L'ouverture du marché, c'est la liberté du consommateur de choisir son fournisseur, l'offre dont il a besoin, et d'être laissé tranquille s'il ne veut pas s'en occuper (différences sur ce point entre les particuliers et les entreprises). Cela demande une liberté d'installation du producteur et du fournisseur.

Place du régulateur dans l'ouverture du marché

Le régulateur est transparent et indépendant du gouvernement et des entreprises, mais il n'est pas isolé. Il participe au débat sans se mêler de politique énergétique, mais tout en étant au service du parlement.

- Concertation systématique ;
 - Consultations publiques,
 - Organisation d'ateliers de travail,
 - Intervention dans les instances de concertation
- ⇒ Prise en compte de l'intérêt du consommateur comme enjeu prioritaire :
- avoir des fournisseurs en bonne santé. Certains vont disparaître => consolidation du secteur anticipée;
 - marges correctes.



Le régulateur agit dans un cadre juridique,

La CRE ne rédige pas la loi ni les actes réglementaires

La CRE applique la loi et les décrets.

Capacité d'interprétation des textes

Contentieux presque toujours gagnés dernièrement (TRV et TURPE notamment)

Sur les TRV

- Le conseil d'Etat considère que les **TRVg** sont obsolètes : l'utilité n'est plus proportionnée aux dommages qu'ils peuvent entraîner sur le fonctionnement du marché. Leur fin est prévue pour 2023.
- Les **TRVe petites entreprises** : 1,3M sites professionnels ont perdu l'éligibilité fin 2020 sans problèmes majeurs.

Bilan à venir sur la fin des TRVe fin 2020. Les chiffres remontés par certaines ELD ne sont pas bons. Evolution en matière de TRVe inéluctable

⇒ L'ouverture du marché fonctionne bien et on ne reviendra pas en arrière.

Sur le monopole (au demeurant très efficace dans le monde d'hier) **dans le monde énergétique qui se profile.**

Mix électrique bon marché aujourd'hui. Mais évolutions à anticiper :

- Vieillissement du parc électronucléaire
- Adaptation des réseaux à une production décentralisée EnR



Incompatibilité avec un monopole

- Marché ouvert

Sur le caractère décisif de l'innovation

- **En matière concurrentielle, les ELD doivent innover sous peine de disparaître**
- En matière de **régulation** : mise en place d'un cadre qui incite les opérateurs de réseaux (monopoles naturels non remis en cause) car le monopole n'est de nature pas favorable à l'innovation => Régulation incitative.
- L'innovation est le **principal avantage** du marché concurrentiel
- Création d'un **comité prospective** en 2017 : travaux thématiques réguliers et production de rapports après large consultation (autoconsommation, stockage, mobilité électrique et son intégration réseau)
- Portage du projet de « **bac à sable** » réglementaire qui a finalement été inscrit dans la loi.

Caractéristiques du marché du gaz

- Ouvert et fonctionnant bien,
- Procédures fluides,
- Beaucoup de fournisseurs
- presque plus d'opérateurs dominants en matière de volume, notamment sur les entreprises (indices de concentration en dessous de concentré),
- Moins vrai sur le marché résidentiel (domination d'ENGIE et des FH).

L'avenir du gaz pose question, avec une grande incertitude en Europe mais plus particulièrement en France. La CRE n'est pas enthousiaste avec le discours "100% électrique", même si elle ne peut prendre position.

Réseau et infrastructures gaz existantes et rôle dans le confort de nos concitoyens. Evolutions possibles :

- Fin du gaz naturel en 2050
- Massification du biométhane : coût exorbitant 100€/MWh mais baisse franche des coûts difficile à obtenir. De plus le discours 100% électrique pèse sur l'investissement.

SUR L'EVOLUTION DU TYPE FOND DE PEREQUATION OU FOND DE TRANSITION GAZ

LE FPE ELECTRICITE EST UNE MAUVAISE EXPERIENCE POUR LA CRE. AUJOURD'HUI, LE GAZ EST BON MARCHÉ ET MOINS TAXE QUE L'ELECTRICITE MAIS LES CHOSES CHANGENT :

- CEE,
 - **POSSIBLE OBLIGATION D'INCORPORATION DE BIOMETHANE POUR LES FR.**
 - **AUGMENTATION DES TARIFS ATRD (BAISSE VOLUMES = AUGMENTATION ATRD**
- ⇒ **PEREQUER NE CHANGERAIT PAS PARTICULIEREMENT LA SITUATION SAUF SITUATION LOCALE EXTREME.**

Fond de transition, système d'accompagnement d'aides dans le gaz

Les opérateurs de réseaux sont régulés donc les revenus sont garantis. Si la base connaît une pression très forte, le système ne fonctionnera plus.

La question des coûts échoués se posera, à l'horizon des 10 ans. Trop tôt.

Orientations pour le développement de l'H₂ renouvelable et son intégration

L'ordonnance a été publiée ou le sera sous peu :

- Prévoit des **subventions** et des systèmes **d'appels d'offres** pour l' **H₂ bas carbone** ET **EnR**.
- La CRE rappelle qu'il s'agit de **décarboner** (élec. nucléaire ou/et ENR) industrie puis transport lourd.
- Possibilité pour la France de devenir **exportateur** avec son mix énergétique.
- **Exclusion** de son **usage** énergétique par **réseau** pour des raisons physiques et économiques.

IV. Du Rôle des ELD à horizon 2030

Des ELD dynamiques, modernes, de plus en plus numérisées :

- Maîtrisant de plus en plus **l'utilisation des données** : capacité d'intervention et de pilotage
- **Accueillant une production renouvelable importante** de gaz ou d'électricité (flux sur les réseaux plus variés), accueillent des batteries, la mobilité électrique optimisée
- **Optimisant la gestion de leurs réseaux** en s'insérant dans un système national
- **Pilotage local de plus en plus dynamique** qui sera fait à l'image des distributeurs.
- Des **fournisseurs historiques qui restent puissants et dynamiques** mais qui sont en concurrence avec de nombreux autres fournisseurs, accueillis à bras ouverts par la partie GRD des ELD.

- En 2030 les **clients** auront une **vraie liberté de choix** ou qu'ils soient sur le territoire.

Pertinence de l'échelle ELD : - Innovantes, - Force d'expérimentation, - Adaptabilité aux circonstances locales très forte,	Le modèle des ELD est-il un modèle d'avenir ou plutôt un caillou dans la chaussure de la CRE pour 5% de l'activité du territoire. - c'est un modèle d'avenir, avec un ancrage territorial très fort, des services de proximité, de l'innovation et des expérimentations. - C'est un caillou dans la chaussure des consommateurs concernés qui n'ont pas en pratique le choix de leur fournisseur.
--	--

Pour la CRE, le **FPE dysfonctionne totalement : système asymétrique**

Le FPE est notamment là pour financer l'harmonisation des interfaces (augmentation envisagée).

- **Formule commune**
OU

- **Tarif reflétant les coûts des ELD,**

Choix des ELD en fonction de leur intérêt pour la formule => PROBLEMATIQUE pour M. JAMME

Il est très compliqué de faire évoluer ce système de façon rationnelle.

Volonté d'un FPE dans lequel le régulateur fixe :

- un tarif,
- une trajectoire,
- des objectifs d'efficacité.

(=ENEDIS) Pour les ELD d'une certaine taille ça devrait être la norme, mais cela demande une **évolution législative** qui pourrait intervenir avant 2030.

Sur les communautés énergétiques

C'est dans le paysage, puisque :

- dans la directive européenne : droit de faire de l'autoconsommation.
- mouvement sociétal fort.

CRE peu favorable. La question du droit du consommateur à y entrer et en sortir se pose.

Sur les limitations très restrictives imposées aux GRD en matière de stockage et sur le développement d'IRVE

Le **stockage** est par nature une activité concurrentielle, outil de flexibilité.

C'est une règle européenne sauf exceptions. Cela paraît logique à la CRE puisque l'économie du stockage est une économie d'empilement de sources de revenus. Quand il n'est pas appelé, il a de la valeur à participer au système de RTE, à participer sur les marchés, à faire de l'arbitrage de prix.

En France la rentabilité reste limitée mais cette rentabilité s'additionne en répondant aux besoins des opérateurs de réseaux et en intervenant sur les marchés.

Sur les **IRVE**, il existe assez de fournisseurs de services sur le marché.

Evolution de la Concurrence et compteurs évolués avec la question des systèmes d'informations notamment des interfaces entre les fournisseurs et les clients qui explique pour partie que bien que la concurrence soit satisfaisante sur le haut du portefeuille, elle ne l'est pas sur le bas du portefeuille.

D'une façon ou d'une autre, les ELD doivent s'en préoccuper et faire des efforts proactifs d'accueil des fournisseurs.

- Sur les **compteurs communicants** : C'est l'occasion de faire avancer la mutualisation de SI : réduction des coûts.

La disparité dans les SI, dans les interfaces, expliquent l'absence de fournisseurs alternatifs en zone ELD.

- **Concurrence zone ELD** : Le médiateur commence à recevoir des plaintes de consommateurs.